

© Éditions La Galipote.
<https://galipote.jimdofree.com>

ISBN : 978-2-491832-20-9

**Adélaïde
et les chouans auvergnats**

**1791 – 1796
Deuxième époque
Des contreforts du Forez au
faubourg Saint-Honoré**

Du même auteur :

- *“Jeanne Une bergère auvergnate dans la Révolution. Première époque, 1788-1791, de la montagne thiernoise au Faubourg Saint-Antoine”.*

Éditions la Galipote, 2021.

- *“Exils Républicains. Aux résistants espagnols ignorés”.*

Éric Jamet éditeur, 2022.

- *“De quoi Napoléon est il le nom ? Réflexions sur notre roman national”*

Éric Jamet éditeur, 2022.

Pour contacter l'auteur : jeanpaulsozedde@gmail.com

Jean-Paul Sozedde

Adélaïde et les chouans auvergnats

1971 - 1796

Deuxième époque

Des contreforts du Forez au
faubourg Saint-Honoré

Éditions La Galipote

Roman

Avertissement

Les faits relatés dans ce roman sont réels, y compris les dates de la chouannerie de Vellore et les condamnations lors du jugement à Thiers (Puy-de-Dôme). Les protagonistes de premier plan, les conventionnels **Soubrany, Monestier, Maignet, Couthon, Romme**, ainsi que **Lafayette**, l'évêque **De Bonal**, Le comte de **Montmaurin**, sont des acteurs historiques auvergnats de la Révolution française.

Seuls les personnages populaires sont issus de l'imagination de l'auteur. Il s'agit de l'histoire d'un hameau de la montagne thiernoise et d'une communauté paysanne, dont on a trouvé de précédents développements dans le livre *“Jeanne, une bergère auvergnate dans la Révolution”*. (Editions La Galipote, 63 - Vertaizon).

Contact de l'auteur : jeanpaulsozedde@gmail.com.

Les personnages

Famille Servieix

Josselin Servieix, émouleur, petit paysan, habite Loupeux, paroisse de Vollore (Auvergne). Marié à **Marie Chaumette** en 1767. Trois enfants : **Jacob**, né en 1768 ; **Jeanne**, née en 1770 et **Julien**, né en 1772.

Jacob Servieix, victime d'un accident avec le fils du marquis de Vollore, Adhémar d'Escoutoux.

Jeanne Servieix, fille de Josselin et de Marie, héroïne du premier volume, *“Jeanne, une bergère auvergnate dans la Révolution”*.

Julien Servieix, fils cadet de la famille, le futur “grognard”, de l'Époque III (1795/1815).

Justin Servieix, né en 1791, et **Antoinette**, née en 1794... Enfants de Jacob Servieix.

Justinien Servieix, né le 6 février 1792, fils de Jeanne et d'Armand le colporteur.

Famille Loussert

Francis Loussert, jardinier du château de Vollore à l'époque du marquis Charles d'Escoutoux (1740/50).

Arnaud Loussert, feudiste (spécialiste des droits féodaux),

petit-fils de Francis, marié à Jeanne après la mort d'Armand le colporteur.

Famille Moutier

Maître Charles Moutier, marchand coutelier, consul de la paroisse de Saint-Julien-sur-Durolle qui deviendra Celles-sur-Durolle.

Marthe Moutier, épouse de maître Moutier.

Renaud Moutier, fils aîné de la famille.

Adélaïde Moutier, fille cadette des Moutiers, amie de Jeanne.

Augustin Moutier, le jeune frère d'Adélaïde, recruté pour "l'École de Mars".

Famille Montmaurin

Armand Marc de Montmaurin Saint-Herem, comte de Montmaurin. Très vieille famille noble auvergnate, personnage historique réel.

Camille De Vilpoux, dit "le cardinal", secrétaire particulier et confident du comte de Montmaurin, personnage du roman.

François de Bonal

Quatre-vingt douzième **évêque de Basse Auvergne**, descendant d'une des plus anciennes familles nobles du royaume. Il résida effectivement à Beauregard-l'Évêque où se trouvait la résidence d'été des évêques de Clermont, personnage historique réel.

Famille Béchon

Famille de petits paysans du hameau de Loupeux, voisins des Servieix.

Antonin Béchon, le patriarche, dit "le Tonin" ; **Félicien Bé-**

chon son petit fils, et sa femme **Sylvie ; Odilon et Maximilien Béchon**, ses petits enfants.

Famille Madéore

Jules Madéore, intendant-régisseur du domaine du comte de Montmaurin à La Barge, paroisse de Courpière (Auvergne).

Alexis Madéore, neveu de Jules Madéore. D’abord commis, homme à tout faire chez la famille Moutier, puis, sous le nom de Chevalier Alexandre Teilhard de la Roubaudie, homme de confiance, chargé des hautes et basses œuvres du comte de Montmaurin et du “comité autrichien”, une organisation policière secrète royaliste.

Armand Bonchamps

Armand Bonchamps, colporteur savoyard, héros du premier roman (époque I), amant de Jeanne .

Maison d’Escoutoux, les marquis de Vollore

Hugues d’Escoutoux, né en 1736, et sa femme **Adèle** sont les parents d’**Adhémar**, né en 1761, et de **Sybelle**, née en 1768.

Marinette Chauchat, bonne, puis gouvernante des Escoutoux.

Victor Donnedieu, dit *“le curé de la montagne”*.

Gilbert Loussert, jardinier au château, père d’**Arnaud Loussert**.

Les députés du Puy de Dôme

Claude-Antoine Rudel du Miral, né le 26 septembre 1719 à Chauriat (Puy-de-Dôme), fils du châtelain de Vertaizon, maire de Thiers avant 1790, puis député à la Convention. Sa maison existe toujours à Chauriat. C’est aujourd’hui la mairie de la commune.

Georges Auguste Couthon. “L’avocat des pauvres”. Député à l’assemblée législative, puis à la Convention républicaine, paralytique. Sera guillotiné avec Robespierre qu’il s’est refusé à renier.

Gilbert Romme. Député de Riom à l’assemblée législative, montagnard, puis “crétois” à la Convention républicaine. Il fonde avec Anne-Josèphe Théroigne en janvier 1790, le “club des amis de la loi”, premier club mixte de la Révolution française.

Pierre Amable de Soubrany. Descendant d’une vieille famille noble du Puy-de-Dôme. Commandant de la garde nationale et maire de Riom. Député à la législative puis à la Convention, montagnard, puis “crétois” comme son ami Gilbert Romme, avec qui il se suicida pour échapper à la guillotine des thermidoriens.

Jean-Baptiste Monestier. Conventionnel, ami de Georges Couthon, originaire de La Sauvetat (63), montagnard, ancien vivaire devenu très anticlérical. Échappe aux thermidoriens en fuyant Paris en mai-juin 1795.

Etienne Christophe Maignet. Conventionnel (1792), député d’Ambert, ami de Georges Couthon. Il réprime et pacifie l’insurrection lyonnaise (automne 1793), puis intervient ensuite à Marseille et Avignon (printemps-été 1794). Contrairement à Romme et Soubrany, il réussit à échapper aux thermidoriens.

Les élus de la nouvelle commune de Vollore

Maître Eugène Charvin, notaire, le nouveau maire de Vollore, **Louise** sa femme, **Alcide** son fils et **Eugénie** sa fille.

Jean-Sébastien Dumas, juge de paix.

Autres personnages

Louise Audu ou “**Reine Louise Audu**” est une maraîchère du quartier des Halles à Paris. Elle prit la tête de la procession qui s’est transformée en “marche des femmes” sur Versailles les 5 et 6

octobre 1789. Personnage historique réel.

Anne-Josèphe Théroigne de Méricourt, l'amazone de la révolution. Cible de campagne de calomnies des journaux royalistes, elle participe activement aux mouvements populaires. Chantre de l'égalité entre les deux sexes. Personnage historique réel.

François Sauzet, juge au district de Thiers, envoyé par Rudel du Miral. Il jouera le rôle de commissaire de police dans l'enquête sur le meurtre de Josselin Servieix (époque I). Il sera le chef des jacobins du district de Thiers durant la répression de la "chouannerie" de Vollore.

Antonin Micolon. Noble, maire d'Augerolles, organisateur de la chouannerie de Vollore contre la "levée en masse".

Armand de Provençères. Vicomte à Tours-sur-Meymont, commune appartenant au district de Billom, à l'intersection des districts de Thiers, Ambert et Billom, organisateur de la chouannerie de Vollore contre la "levée en masse".

Le vertige de la chaire...

[Fin Août 1792. Commune de Vollore, département du Puy-de-Dôme.
Royaume de France.]

M^aître Eugène Charvin est à bout de nerfs. Il ne supporte plus rien, ni sa femme, ni ses enfants et encore moins sa bonne Ernestine qui vient lui annoncer que le repas est servi... Il la rabroue vertement :

– « *Mangez sans moi, je suis occupé !* »

La vieille domestique recule respectueusement et referme sans bruit la porte du bureau. Elle trotte jusqu'à la salle à manger pour en informer la famille réunie autour de la grande table. S'adressant à Louise, l'austère épouse du notaire, elle explique :

– « *Monsieur ne viendra pas dîner, il est occupé.* »

Louise jette un regard à ses deux enfants partagés entre incompréhension et dédain moqueur. Alcide, le fils, persifle en direction de sa sœur :

– « *C'est l'écriture de son discours qui lui coupe l'appétit !* »

Eugénie lui répond indirectement en adressant un sarcasme à sa mère.

– « *Au fait, doit-on dire maintenant "citoyenne" lorsqu'on s'adresse à Ernestine désormais ? Participera-t-elle, elle aussi, aux assemblées électorales, comme Célestin notre commis ?* »

Louise s'agace de la liberté de ton de ses enfants :

– « *Allons les enfants, ne raillez pas les soucis de votre père. Il a suffisamment à faire avec cette réunion de demain et la venue du procureur de Thiers. Mangeons et respectons son travail.* »

Cependant, Eugénie ne lâche pas :

– « *Oui, mais alors qui participera au vote ? Alcide va avoir vingt et un ans en octobre, pourra-t-il voter ?... Et les femmes ?* »

Louise Charvin dissimule mal son agacement . C'est Jeanne, cette bergère de Loupeux, qui s'est rendue à Paris avec son colporteur et qui, paraît-il, aurait rencontré le roi... C'est elle qui a monté la tête à tous les jeunes du pays. Ils ne respectent plus rien, désormais, même dans les meilleures familles. Présentement, avant le repas du soir, c'est l'heure de bénir le pain, mais ils s'en moquent. Finalement, Louise fait signe à Ernestine de commencer à servir. Eugénie et Alcide échangent un sourire complice, puis la jeune fille insiste à nouveau :

– « *Mais enfin, pourra-t-on aller à cette réunion demain ?* »

Cette fois-ci, Louise Charvin perd patience :

– « *Non. D'abord, c'est interdit aux femmes qui, de toutes façons, ne voteront pas. Et ensuite ce n'est pas convenable. L'église est faite pour le service de Dieu et non pour des réunions politiques.* »

Alcide lui répond d'un haussement d'épaule, manifestant ainsi sa désapprobation à l'égard des propos de sa mère, ponctuant son geste d'un clin d'œil de complicité à l'adresse de sa sœur.

– « *De toutes façons, moi, j'irai, car si le vote pour les députés a lieu en octobre, j'aurais vingt et un ans et donc je pourrai voter... Et ce serait bien si Eugénie pouvait m'accompagner. Ainsi, nous pourrions soutenir père, applaudir son discours.* »

Louise Charvin se tait. Les paroles de son fils restent sans réponse. Le père étant absent, elle se contente de prononcer la phrase rituelle et de porter avec son couteau le signe de croix sur la miche de pain que lui a présentée Ernestine. Elle commence à manger.

Assis devant son bureau, le vieux notaire traverse les pires affres de l'indécision et de l'inquiétude. Il rature, biffe, reprend son discours. Mais le pire n'est pas là. Il n'a toujours pas décidé : montera-t-il en chaire ou pas ?... Il tremble rien que d'y penser. La chaire, c'est le lieu où le prêtre prononce ses sermons et menace les pêcheurs des foudres du ciel. On y domine tous les paroissiens. C'est le lieu où monseigneur De Bonal, évêque de Basse Auvergne, est monté pour prêcher la bonne parole lorsqu'il est venu visiter la paroisse. Ne serait-ce pas sacrilège, ne serait-ce pas défier Dieu que d'agir de la sorte ?

Les Parisiens avaient-ils besoin de s'emparer du roi et de son châ-

teau ? Déjà que les femmes l'avaient ramené à Paris en octobre 1789, c'était bien suffisant. Et cette petite dévergondée de Loupeux qui, paraît-il, était de la partie ! Que fait-elle maintenant à Paris ?... Sûrement qu'elle était parmi ces enragés ! Voilà qu'à présent, ils veulent élire une nouvelle assemblée en faisant voter tout le monde. Quelle folie !... Les paysans voter ? Ils ne savent même pas lire, et encore moins écrire. Pourquoi ne pas faire voter les "pelharots" tant qu'ils y sont !... La simple pensée du chiffonnier entrant dans l'église avec ses habits en guenille et sa hotte pestilentielle provoque chez le notaire une grimace de dégoût... Même Firmin, notre commis, irait voter ! Non, vraiment, ce n'est pas pour ça que maître Charvin a accepté d'être élu maire de Vollore lors de la création des communes en 1790. A ce moment-là, les choses étaient raisonnables, seuls les citoyens actifs, de fortune et d'éducation suffisante, pouvaient voter. Eugène Charvin, tourne et retourne la feuille disposée devant lui. Il a beau tremper sa plume dans l'encrier, rien n'y fait, il ne sait pas ce qu'il va leur dire demain. Et pourtant, le juge de paix, Jean Baptiste Dumas, l'écrivain public et les plus excités de son conseil ne lui ont pas laissé le choix :

— « *Monsieur le maire, il faut monter en chaire et faire un discours, pour l'honneur de notre commune, pour défendre la patrie. On ne peut pas laisser des tyrans et des assassins comme le marquis de Vollore venir se livrer jusque chez nous à une Saint-Barthélémy des patriotes... Assassiner les défenseurs de la patrie, comme ils l'ont fait pour ce pauvre Josselin Servieix !... Le procureur de Thiers ne doit pas être le seul à parler demain. Nous aussi, à Vollore, nous sommes des patriotes.* »

Maître Charvin se lève et va ouvrir la fenêtre pour laisser entrer la fraîcheur de la nuit qui tombe. La journée a été caniculaire. Il pense à François Sauzet, le procureur de Thiers. C'est encore un souci supplémentaire à ses yeux ! Cet homme est un jacobin de la pire espèce, raide comme la justice. Il n'y a aucun accommodement à espérer de lui. Il appliquera les décisions de Paris dans toute leur rigueur. On l'a bien vu lors de l'enquête sur le meurtre de cet émouleur de Loupeux. Il n'a rien lâché tant qu'il n'a pas réussi à confondre le marquis de Vol-

lore. Il a même réussi à le faire condamner par le tribunal de Riom. Oui, décidément, tout va mal aux yeux de maître Charvin. Même son feudiste, Arnaud Loussert, vient de l'abandonner pour monter à Paris. Qu'est-ce qu'ils ont tous à vouloir se rendre là-bas ? Il ne peut même pas compter sur son fils Alcide pour le remplacer, celui-ci ne veut pas travailler à l'étude. Lui aussi a les idées tourneboulées par ce qui se passe à Paris.

Le notaire se dit alors qu'il irait bien faire quelques pas dehors jusqu'aux jardins pour se rafraîchir et se changer les idées. Mais dès la fenêtre ouverte, la rumeur de la rue et des tavernes lui claque au visage. Les rues du bourg sont pleines de monde. Partout des grappes d'hommes et de femmes discutent passionnément et même parfois se chamaillent dans de grands éclats de voix. Des femmes et des enfants sont encore dans la rue en cette heure tardive, et ce n'est pas en raison de la fraîcheur du crépuscule, car ce n'est pas la première fois qu'il fait aussi chaud au mois d'août. Oui, vraiment, tout est sens dessus dessous et maître Eugène Charvin, baigne dans une vive inquiétude lui qui ne supporte pas le moindre haussement de ton dans l'atmosphère feutrée de son étude provinciale.



Le soleil est déjà haut lorsque le procureur François Sauzet aborde le plateau à la sortie du bois de La Renaudie. Du haut de sa jument, il discerne le hameau de Loupeux à droite en contrebas, et en face de lui le bourg de Vollore avec le clocher de l'Église Saint Maurice, la masse sombre du puissant donjon du château féodal.

Ce matin du 20 août 1792, les rares nuages qui s'effilochent dans le ciel annoncent une journée torride. Tout est étrangement calme dans ce coin du royaume de France. François Sauzet se dit qu'il a bien fait de partir très tôt. En montant, il a croisé les émouleurs qui descendent vers la Durolle. Ils ne viendront donc pas à la réunion prévue en l'Église de Vollore ? C'est un signe inquiétant pour le président du conseil de district de Thiers. Il faut dire que les affaires de la coutellerie sont florissantes. On s'arrache tout ce qui est lame, poi-

gnard, couteau en ces temps de guerres et de révolutions. Plus loin, nouveau signe d'inquiétude : deux moissonneurs balancent leurs faux d'un mouvement lent et répété... Le seigle s'affaisse et s'aligne docilement derrière eux. Il est vrai que la moisson ne peut guère attendre en plein mois d'août !

François Sauzet franchit le bois où il a été agressé il y a deux ans de cela, lors de son enquête sur le meurtre de Loupeux. Instinctivement, il vérifie sur lui la présence de ses armes. Depuis cet incident, il ne se déplace plus dans la montagne thiernoise sans ses deux pistolets chargés. Il songe aussi à l'arbre de la Liberté qui a été arraché devant la mairie de Vollore.

Voici dix jours désormais, le château des Tuileries a été envahi par le peuple et le roi fait prisonnier. Les Autrichiens et les Prussiens sont aux portes de Paris !... Le chef des armées austro-prussiennes, le duc de Brunswick, a déclaré qu'il « *rendait personnellement responsables de tous les événements, sur leurs têtes, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon, tous les membres de l'Assemblée Nationale, du département, du district, de la municipalité et de la garde nationale de Paris....* ».

François Sauzet se répète mentalement cette phrase. Elle provoque, chez lui, à chaque fois, la même crispation des mâchoires, une sorte de haut le corps, un mouvement de défi. Incontestablement, ce Prussien, ce duc, a fouetté et stimulé les énergies patriotiques. Et pourtant, comme la majorité des élus auvergnats, lui, François Sauzet, tout jacobin qu'il soit, était prêt à une pause dans les bouleversements révolutionnaires. Il était même disposé à s'accommoder d'une monarchie constitutionnelle, y compris après l'épisode de la fuite du roi à Varennes.

Il accélère le pas de sa jument. Il est inquiet. Comment sera-t-il reçu ? Il a fait prévenir de sa venue le maire, maître André Charvin, le notaire de Vollore. Les fenaisons s'achèvent, les moissons commencent. Personne ne peut prendre le risque qu'un orage réduise à néant le fruit du labeur d'une année.

Il arrive enfin sur la petite place devant l'église. Elle déborde de monde, beaucoup de femmes et d'enfants. Il émet un soupir de soulagement en descendant de cheval : il y a foule !... Demeure en lui néanmoins une petite pincée d'inquiétude : « *Comment vont-ils réagir ?* ».

Dès qu'il a mis pied à terre, il se trouve assailli.

– « *Monsieur le procureur, monsieur le procureur, comment se fait-il que nous ne puissions entrer ?... L'église n'est-elle pas pour tout le monde ?*

– *Vous ne pouvez pas entrer ?*

– *Non ! Ils disent qu'il n'y a pas assez de place pour nous les femmes et que nous devons garder les enfants. Nous voulons tous savoir ce qui se passe à Paris.*

– *Je ne sais pas, excusez-moi... Il faut voir avec maître Charvin, le maire. Je suis désolé. Laissez-moi passer. »*

François Sauzet arrive péniblement à se frayer un passage et pousse la lourde porte de l'église. Il a l'impression immédiatement d'entrer dans une ruche bourdonnante. Des groupes de discussions passionnés agitent l'atmosphère en tous coins, même la nef centrale conduisant à l'autel est bondée. Mais à son arrivée, le silence se répand telle une onde alors que les regards se tournent dans sa direction. Un sillon se dégage devant lui, livrant passage jusqu'au chœur de l'église où une table est installée pour le maire et les officiers municipaux nouvellement élus. Il distingue son ami Jean-Sébastien, le libraire, ainsi que le nouveau curé constitutionnel debout sur l'estrade en bout de table.

De grands draps blancs ont été tendus pour cacher l'autel et les statues. Des bonnets phrygiens surmontent un drap qui cache le grand crucifix. François Sauzet est pris d'un brusque vertige. Il fixe le linceul qui recouvre le crucifix, promène un regard circulaire sur la foule qui l'entoure, maintenant silencieuse, et s'arrête sur la chaire adossée au gros pilier central. Devra-t-il monter là-haut, lui aussi ?... Un instant lui reviennent ses années d'enfant de chœur, à genoux au pied de l'autel à servir le prêtre... Il se remémore aussi sa retraite de communion solennelle où il a attendu désespérément, là encore à genoux, en prières ferventes, un signal, un signe dans le silence de l'église... Et

voici l'église transformée en salle de réunion des assemblées populaires, le crucifié entouré d'un drap comme pour un linceul, n'était-ce pas sacrilège que tout cela ?

Le maire, maître Charvin, vient à sa rencontre. François Sauzet a comme un mouvement de recul, un geste d'hésitation. Il n'est pas un tribun. Que va-t-il pouvoir dire ?... Comment doit-il s'y prendre ?... Il ressent des sentiments divers se manifestant parmi cette foule. Une timide tentative d'applaudissements s'est élevée à son arrivée. Il y a pas loin de mille personnes dans le bâtiment. Tous les hameaux, toutes les familles de l'ancienne seigneurie sont représentés. Ils en ont été réduits à refuser les femmes : pas assez de place !... Il n'est pas dupe, il perçoit une attente, un questionnement et même quelquefois une sourde hostilité dans certains groupes qui ont fait mine de ne pas se retourner sur son passage. Il lui faudra convaincre, expliquer, rassurer. Dieu que la tâche sera ardue !... Quand il a été élu, voici un an, à la tête du district de Thiers, il ne s'attendait pas à de tels bouleversements.

Il faudra donc que ces gens aillent voter !... La majorité d'entre eux ne parle même pas le français, seulement un vague patois auvergnat. Certes, dans les communautés, ils ont l'habitude de voter pour régler leurs propres affaires, pour élire leur "maître" et leur "maîtresse", pour décider de l'achat du bétail ou de tout bien collectif. On dit même que dans certaines communautés, les femmes participent à leurs délibérations et au vote. Mais les faire se déplacer dans l'église du centre-bourg pour désigner les grands électeurs, c'est autre chose !

Il n'a pas que les élections à organiser, il lui faudra trouver des volontaires pour la garde nationale, pour défendre la patrie. La première "levée" de volontaires en 1791 a connu un vif succès. Sur les 1 081 volontaires du département, 259 venaient du district de Thiers, soit le quart ! Ce qui était bien supérieur au pourcentage de la population du district. François Sauzet en était particulièrement fier, mais il restait lucide, plus de la moitié provenait de la ville de Thiers. La montagne en avait fourni très peu : seulement 25 sur les 259... Et les can-

tons de Vollore et de Saint-Rémy-sur-Durolle n'en avait fourni aucun !

Lors de la deuxième levée, au printemps 1792, après la déclaration de guerre, seuls 22 volontaires émanaient de notre district. Et surtout, sur ces quelques volontaires, 11 provenaient de la ville de Thiers et 11 du bourg de Lezoux... Aucun de la campagne, aucun de la montagne thiernoise !

A quarante ans passés, le procureur est un homme de haute stature, fortement charpenté. Sa chevelure noire s'échappe du bicorne. Il n'a jamais pu se résoudre à porter perruque... Sans doute une forme de fidélité à ses racines populaires ! Il est très fier d'avoir été élu procureur-syndic du district, lui, le fils d'un modeste greffier du tribunal de Thiers, petit-fils d'un simple métayer de Courpière. Son visage, encadré d'une barbe soigneusement entretenue, et sa physionomie austère lui donnent l'allure d'un prédicateur huguenot, ce qui dégage une impression de sérieux peu propice à la légèreté et hermétique aux plaisanteries. Mais aujourd'hui, tout imprégné qu'il soit de ses responsabilités et des idéaux humanistes des lumières, François Sauzet est pris d'un frisson. Il a même un mouvement de recul quand maître Charvin, s'approche de lui. Ce dernier l'accueille pourtant d'une accolade, l'invitant à prendre place au milieu des officiers municipaux. Un instant, à la vue de ces hommes attablés, l'image du tableau de Leonard de Vinci, la cène avec Jésus Christ au milieu de ses disciples, lui effleure l'esprit. S'apprête-t-il à connaître le même sort ?

Le maire se lance alors dans un laborieux discours de présentation et d'accueil. Le notaire n'est manifestement pas un tribun. Habitué à toujours rechercher la ligne médiane et à s'abriter sous les vents dominants, il n'a ni l'autorité, ni la boussole pour se repérer dans cette mer déchaînée qu'est devenu le royaume de France en cette fin 1792. L'heure est aux radicalités, non au centrisme mou. Elu par l'ancien système censitaire des citoyens actifs, bourgeois installé, il n'a pas l'adhésion du petit peuple et des quelques jacobins de Vollore. Pour les paysans des hameaux et des métairies, venus en masse, c'est un bourgeois de la ville, à mille lieues de leur monde. Très rapidement, il les saoule. D'ailleurs, au delà des premiers rangs, nul ne l'entend... Des cris fusent :

- « *Plus fort, on n’entend rien !*
- *Ça va le greffier, laisse parler le procureur !*
- *Monte en chaire, on n’entend rien !*
- *A la chaire !... A la chaire !...* », scande le groupe des jacobins.

Des paysans désignent l’emplacement au milieu de la nef centrale de l’église. A deux mètres au-dessus du sol, elle domine largement l’assistance. C’est ici que les paysans et le peuple de Vollore ont l’habitude d’entendre les sermons du curé. François Sauzet examine les boiseries dorées. Elles sont surmontées d’un dais ouvragé. Il se dit que l’agencement intérieur d’une église n’est manifestement pas fait pour l’exercice de réunions d’échange, encore moins délibératives.

Poussé par maître Charvin qui a hâte de se libérer de la conduite de cette réunion, il finit par accepter de “monter en chaire” après avoir salué la tribune et adressé un geste de complicité en direction de son ami Jean-Sébastien Dumas, le juge de paix. En gravissant les escaliers, lui, le jacobin qui a combattu le fanatisme et l’obscurantisme religieux, il ne peut s’empêcher de ressentir un sentiment bizarre, une fierté, mêlée de crainte, comme s’il s’agissait d’un sacrilège.

Finalement, il prend place, appuie ses deux mains sur les rebords boisés de la chaire, une façon de se donner des forces. Il promène alors un regard circulaire sur la foule à ses pieds. Tous les yeux sont braqués sur lui. Les bourgeois, les commerçants et les artisans du bourg sont au premier rang, derrière se trouve le petit peuple des compagnons et toutes les petites mains de la ville, puis, dans les travées jusqu’à la lourde porte d’entrée, se presse l’immense foule des paysans, laboureurs, manouvriers, journaliers, métayers, valets de ferme. Tous sont là !

Il reconnaît, juste en dessous, le maréchal-ferrant qu’il a interrogé lors de son enquête sur le meurtre de Josselin Servieix. D’un regard qui balaie la foule, il cherche les membres de la famille Servieix de Loupeux. Vainement, nulle trace non plus des domestiques du château. Il fait un geste de la main pour saluer l’ensemble des personnes présentes. Au deuxième rang, parmi le petit peuple du bourg, on lui répond d’un signe. Il entend même quelques timides débuts d’applaudissements. La masse compacte des paysans ne bouge pas. François

se dit en lui-même qu'il faut vraiment être porté par une grande idée, quelque chose de très grand, pour parler de cette place, en haut, au-dessus de la foule. Il respire profondément puis se lance :

– *« Citoyens, peuple de Vollore, la Nation, notre patrie est en terrible danger, en danger de mort. Le roi nous a trahis. Déjà, en juin de l'an dernier, il a fui pour rejoindre l'armée des émigrés et des tyrans, et hier il a fait tirer sur le peuple de Paris. Il a sauvagement fait assassiner nos frères. Quel est le but de tout cela ? Que veulent les nobles émigrés et le roi tyran à Paris ? Avec l'aide de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, ils souhaitent rétablir leurs privilèges, rétablir la dîme, le champart, le droit de chasse et les corvées ! Ils veulent nous remettre en esclavage !... Et voici que maintenant ce duc prussien, ce maréchal prussien, à la tête de leur armée d'émigrés et de tyrans, nous menacent tous. Leurs troupes ont envahi notre patrie, ils sont déjà en Lorraine et assiègent Longwy. Peut-être à l'heure où je vous parle ont-ils déjà pris les villes qui défendent notre frontière. Demain ils vont menacer Paris !... Ils nous menacent, ils menacent notre assemblée nationale, ils menacent nos députés. Savez-vous ce que dit ce noble prussien ? »*

L'orateur marque un temps d'arrêt, comme en attente de réactions. Une approbation mêlée d'invectives se manifeste dans les premiers rangs, mais la masse des paysans, attentive, reste silencieuse. Alors il poursuit en lisant un passage du manifeste du duc de Brunswick :

– *« Il s'adresse à nous, et nous dit que si nous touchons à sa majesté, – il marque un petit temps d'arrêt – c'est-à-dire au tyran, nous serons personnellement responsables de tous les événements, sur nos têtes, pour être jugés militairement, sans espoir de pardon... – second petit temps d'arrêt – nous, et tous les membres de l'Assemblée Nationale, du département, du district, de la municipalité... »*

Dans le premier rang, une sorte de rugissement de fureur répond à cette menace... Puis il y a comme un ébranlement parmi la foule compacte des paysans présents dans les travées. François Sauzet est content de l'effet produit, il reprend :

– *« Il menace "sur leur tête" nos députés !... Puis interroge : Vous les connaissez nos députés à l'assemblée législative ? »*

Une interrogation qu'il ponctue d'un nouveau silence. La foule se tait. Alors il cite un par un les députés du département à la législative :

– « *Il y a d'abord Mathieu Col. C'est notre voisin, il est juge au tribunal d'Ambert. Certains d'entre vous le connaissent bien !... Vous croyez qu'il va se coucher devant les tyrans, le duc prussien et les émigrés ?* »

Nouveau temps d'arrêt. Un grondement sourd parcourt l'auditoire.

– « *Il y a Pierre-Amable de Soubrany, le maire de Riom. Il est le descendant d'une vieille famille noble, de ceux qui n'ont ni trahi ni abandonné leur peuple, qui n'ont pas renié leur patrie pour défendre leurs privilèges. Il est maintenant officier dans nos armées. Croyez-vous que cet homme-là va trembler devant le duc prussien et l'armée des émigrés ?... Et de poursuivre : Il nous faudra des hommes, des volontaires pour aller avec eux combattre les envahisseurs de la patrie.* »

Nouvelle ponctuation d'un silence, avant de reprendre :

« *Il y a Thévenin, procureur, comme moi, du district de Montaigut dans les Combrailles... il y a Rabusson Lamothe, officier municipal à Clermont comme les vôtres que vous avez élus ici, à Vollore, assis à cette table... Et de désigner d'un geste le conseil municipal assis à la tribune... Il y a Gilbert Romme, qui vient lui aussi de Riom. Tous ont décidé de rester debout et, puisque le roi a trahi, ils ont voté la déchéance du tyran et appelé à l'élection d'une nouvelle assemblée, une convention nationale pour rédiger une nouvelle constitution et décider du sort du tyran. Etant donné le danger et l'urgence, il faut réunir très vite les assemblées électorales pour choisir nos députés. Maintenant tout le monde peut voter. C'est ce qu'ils ont décidé à Paris. C'est le règne de l'égalité, de la liberté et de l'égalité !... Tous les citoyens, sans exception, sont appelés à voter. Citoyens, et non plus sujets, non plus esclaves !... Citoyens des bourgs et des campagnes, bourgeois des villes et journaliers de nos campagnes, artisans, commerçants, nos députés, la Nation, notre patrie, nous appellent à décider de notre avenir... »*

François Sauzet marque une pause et d'un geste large balaye de sa main toute l'assistance de l'autel à l'ombre du grand crucifix emmaillotté dans son linceul, jusqu'à la lourde porte d'entrée de l'église. Immédiatement, une ovation s'élève des premiers rangs. Il y a même quelques chapeaux qui sautent en l'air. L'onde d'approbation se ré-

pand progressivement sur toute la foule. Des cris fusent : « *Vive la Nation ! Vive la liberté ! Vive l'égalité ! Mort aux tyrans !* »... Rassuré, l'orateur reprend le fil de son discours :

– « *Oui citoyens, il faut réunir sans tarder nos assemblées électorales pour désigner les grands électeurs qui iront au chef-lieu du département choisir nos députés pour cette nouvelle constituante. Il faut aussi que des volontaires se lèvent pour aller défendre la patrie à nos frontières. La défendre ici aussi pour les libertés que nous avons conquises contre les agents de la tyrannie, les aristocrates gavés de la sueur et du sang du peuple. Ils veulent nous remettre dans l'esclavage. Ici même, à deux pas, devant la maison commune, notre arbre de la Liberté a été arraché. Ils ne sont pas loin. Il faut rester vigilant et prêt à se défendre.* »

François Sauzet marque à nouveau une pause, attendant manifestement une réaction. C'est alors qu'une voix s'élève :

– « *Tout le monde pourra-t-il bien voter ?*

– *Oui, tout le monde, sauf les domestiques des aristocrates !* »

Nouvelle question :

– « *Et tout le monde pourra-t-il être électeur et aller à l'assemblée de Clermont pour choisir nos députés ?*

– *Oui, et le remboursement des frais et des journées perdues est prévu.* »

Un murmure approuvateur parcourt la foule.

– « *Et que va-t-on faire du roi ?*

– *Je ne le sais pas citoyen ! Ce sera à la nouvelle assemblée d'en décider. Pour l'instant, il est sous la surveillance de la commune de Paris. Mais il est bien clair que si le peuple se porte en masse aux frontières pour défendre la Patrie, il ne peut laisser en liberté derrière lui, le tyran, ses partisans fanatiques, et les aristocrates qui nous poignarderaient dans le dos.* »

Le rêve d'Adhémar

[Fin août 1792. Commune de Vollore, département du Puy-de-Dôme.
Royaume de France.]

Adhémar d'Escoutoux se tient à l'écart, en sortie de la place, face au parvis de l'Église envahi de femmes et d'enfants. Il a accroché sa vieille jument devant la maison commune. Il attend la sortie du procureur. Il veut lui parler du rêve qu'il nourrit d'être officier dans la garde nationale. Depuis que son père a émigré, Adhémar a beaucoup lu, beaucoup réfléchi. Il a rencontré Pierre-Amable de Soubrany, le jeune député, commandant de la garde nationale de Riom. Soubrany est de vieille noblesse, comme lui. Ils sont en relation épistolaire et sont devenus amis.

Depuis la fuite de son père vers les terres du duc de Savoie, Adhémar suit les événements avec fébrilité. Il a été profondément déçu par la défection de Lafayette en qui il avait mis beaucoup d'espoir à l'occasion de son équipée à Paris pour la fête de la fédération le 14 juillet 1790. Cependant, il n'a pas abandonné le rêve de devenir officier et de se couvrir de gloire.

La vie au château de Vollore lui pèse de plus en plus. Il n'y vient qu'épisodiquement, passant sa vie entre Clermont, Riom et Thiers, à courir les réunions et les clubs. Les nouvelles en provenance de Paris attisent toujours plus son désir de se jeter dans la fournaise de la révolution. Tout va de mal en pis au château. Les projets de mariage avec les Moutiers, la famille du riche coutelier de Celles-sur-Durolle, sont de plus en plus compromis. Du coup, s'éloigne progressivement l'espoir de renflouer les finances en perdition de la famille d'Escoutoux.

Maître Charles Moutier est un coutelier auvergnat habile et pru-

dent. Depuis fin 1789, il a su saisir les opportunités et acquérir à bon compte de nombreux biens nationaux. Ce qui fait qu'il est maintenant résolument contre tout retour à l'ordre ancien. Il voit à présent beaucoup moins d'avantages à s'allier aux Escoutoux, cette famille d'aristocrates dont le chef vient d'émigrer, et qui plus est, qui a été condamné pour le meurtre de Josselin Servieix. En revanche, Charles Moutier continue à lorgner sur le domaine et le château des Escoutoux, qui devraient être prochainement mis en vente en vertu du décret sur l'expropriation des biens des émigrés.

Ainsi, non seulement il n'est plus autant disposé au mariage de sa fille avec Adhémar, mais désormais la rumeur court, au marché de Celles, sur son appétit pour le château et les terres des Escoutoux. Un bon paquet d'assignats suffiraient à emporter la mise. En outre, tout en gardant une distance imposée par les écarts de fortune, maître Moutier tient en haute estime Josselin Servieix, la victime du marquis en fuite. Quant à sa fille, Adélaïde Moutier, grande amie de Jeanne Servieix, la fille de l'émouleur, elle n'a jamais caché sa répugnance pour ce projet de mariage.

Adhémar sait que son pied accidenté constitue un handicap pour ses ambitions. Depuis son accident, il est affublé d'une importante claudication qui lui interdit de soutenir la moindre course et même une marche rapide. Il aurait un pied bot, il n'en irait pas autrement. Cependant, il se dit qu'il est excellent cavalier et que son handicap ne devrait pas lui interdire de devenir officier. C'est pourquoi, il espère pouvoir prendre à part le procureur dès sa sortie de l'Église pour lui parler de son projet d'aller combattre les ennemis de la nation.

Soudain, un brouhaha se produit à hauteur de la grande porte de l'église. Des femmes se sont précipitées, elles entourent le procureur, l'assaillent de questions. François Sauzet s'exfiltre péniblement. Adhémar s'approche de lui.

– « *Monsieur le procureur, je suis Adhémar d'Escoutoux, vous me reconnaissez ?... Pouvez-vous m'accorder un instant ?* »

François Sauzet se retourne, examine le jeune homme dont la tenue tranche avec l'apparence des paysans de Vollore.

– « *Oui, je vous reconnais. Je vous ai interrogé lors de mon enquête sur le meurtre de l'émouleur de Loupeux... Je vous écoute.* »

Le procureur sait parfaitement que le fils du marquis, depuis longtemps en querelle avec son père, s'était porté volontaire pour la garde nationale et la fête de la fédération le 14 juillet 1790. C'était l'époque de la splendeur de Lafayette, dont on disait qu'Adhémar était un grand admirateur... Or, cette famille d'Escoutoux, est aujourd'hui un souci pour le procureur : que faire en effet du château et de tous les biens du fief de Vollore ?

Logiquement, le marquis ayant émigré, et qui plus est, étant condamné pour meurtre, ses biens devraient être confisqués et mis en vente, si l'on s'en réfère au décret de l'assemblée législative du 30 mars 1792. Or lui, François Sauzet, en tant que procureur-syndic est chargé de faire appliquer les lois et les décrets de l'assemblée dans son district. Mais, si le vieux marquis a émigré pour le duché de Savoie, sont restées au château sa fille Sybelle, sa femme Adèle et quelques rares domestiques... Que faire ? Les plus fervents jacobins au directoire du district le poussent à vendre sans délai, comme bien national, les terres et le château, mais il y a le côté humain... Que vont devenir la famille Escoutoux, la fille et la mère ?... Il y a aussi les domestiques : la gouvernante Marinette, le vieux jardinier et peut-être le palefrenier. Ne va-t-on pas tous les jeter dans les bras de la réaction la plus noire en agissant aussi précipitamment ?... François Sauzet les connaît bien, il les a presque tous interrogés lors de son enquête sur le meurtre du vieil émouleur. Mais, il y a surtout le risque politique. Le très faible nombre de volontaires lors des différentes "levées en masse" montre clairement que la ferveur révolutionnaire est loin d'avoir conquis toute la montagne thiernoise. En outre, François Sauzet n'est pas sans savoir que la constitution civile du clergé a du mal à passer dans ces contrées... Plus du trois quart des prêtres ont refusé de "jurer" sur la constitution !

Il y a ce Victor. On dit que c'est le fils de Marinette Chauchat, la gouvernante du château de Vollore. Il s'agit d'un jeune séminariste fraîchement installé comme curé dans la paroisse d'Augerolles. Il a dû céder sa place à un prêtre constitutionnel, un "curé jureur" comme

disent les royalistes. Depuis, il est passé dans la clandestinité et sillonne toute la région entre Thiers, Ambert et Billom. Il parcourt la montagne pour rameuter les opposants à la constitution civile et à l'expropriation des biens du clergé. C'est un fanatique partisan de l'ex-évêque de Basse Auvergne, François de Bonal. Ce vieil évêque qui avait sa résidence d'été au château de Beauregard, et qui a maintenant émigré aux Pays-Bas, était l'un des députés du clergé de la Sénéchaussée de Clermont en 1789. Il avait mené à la Constituante une lutte opiniâtre contre la constitution civile du clergé.

Plusieurs officiers municipaux ont signalé au directoire du district la présence nocturne de Victor, le séminariste, dans les communes de la montagne. Il appelle à boycotter les messes des curés constitutionnels et à assister clandestinement à des "messes insermentées", dans des granges.

Souvent, il est hébergé par les nobles qui n'ont pas encore émigré. Il n'y a que dans les villes, à Thiers, Ambert et Billom, ou dans des bourgs comme Courpière et Lezoux, qu'il ne se hasarde pas trop. En revanche, dans les campagnes, surtout autour d'Augerolles, il va et vient comme un poisson dans l'eau.

Dans les parties les plus reculées de la montagne thiernoise, où la circulation est difficile, les hivers longs et rigoureux, il existe des communautés fermées, l'une des formes les plus archaïques et les plus autarciques de la vie paysanne : les communautés taisibles, tels les Chastel, les Bourgade, les Ferrier, les Chassigne ou les Quittard-Pinon. Ils ne reconnaissent pas l'abolition du droit de chasse. Le seigneur local le leur avait concédé en vertu d'une ancienne charte, une antique franchise comme celles acquises par les "bonnes villes"... Pour eux, la "nation", la "patrie" sont des notions lointaines et insaisissables.

La patrie, l'assemblée nationale, qu'est-ce que c'est ?... Nous ici, on connaît notre pays, on connaît notre seigneur avec qui nous avons négocié les droits de notre communauté. Nous sommes ses vassaux et non ses manants, nous sommes des hommes libres. La nation, qu'est-ce ?... Ça commence et ça finit où ?... Notre nation à nous, c'est notre pays, notre communauté ! Tel est leur opinion.

Les deux hommes s'éloignent de la foule. Adhémar se lance, d'entrée il abat ses cartes d'un coup :

– *« Je souhaite m'engager pour défendre la nation. J'étais parmi les gardes nationaux de notre département qui sont montés à Paris pour la fête de la fédération. A l'époque, je croyais à la loyauté de notre roi et à celle du marquis de Lafayette. J'ai été déçu ! Aujourd'hui, je suis en amitié avec Pierre de Soubrany, notre député originaire de Riom. C'est un ardent patriote. Il m'a conseillé de m'adresser à vous. Je veux, moi aussi, servir la patrie. »*

François Sauzet ralentit le pas, même s'il a hâte de se dégager de la foule envahissante. Il est très satisfait de cette réunion à Vollore, mais il lui reste une journée chargée avec de nombreuses communes à visiter : Augerolles, Aubusson, Sainte-Agathe, Le Brugeron. Il se retourne et détaille le jeune aristocrate. Il se souvient du fils du marquis de Vollore, petit, un peu chétif, affublé d'une forte claudication. Un visage émacié et des yeux qui lui mangent la figure... *« Un visage de mystique. Il ne ressemble pas à son père »*, se dit en lui-même le procureur.

– *« C'est très bien, vous avez de nobles aspirations. La patrie a le plus grand besoin de tous ses enfants. Il est très honorable pour des fils de l'aristocratie de s'engager contre la tyrannie, de rompre avec les ordres privilégiés. »*

Puis il s'arrête, se tourne vers le jeune noble, l'embrasse du regard et le dévisage, droit dans les yeux :

– *« Être soldat, combattre, comporte des risques !... Jusqu'où êtes-vous disposé à aller dans votre engagement pour la patrie ? »*

Adhémar a un court instant d'hésitation :

– *« Jusqu'au sacrifice suprême, jusqu'à la mort, comme il sied à un soldat, monsieur le procureur ! »*, déclare-t-il.

François Sauzet observe le jeune homme, il plonge son regard dans le sien comme s'il voulait fouiller son âme. Il ressent une exaltation, une recherche d'absolu dans des yeux inquiets qui traduisent une nuance de défi.

– *« ...Jusqu'à la mort, vraiment ? »*

– *« Oui, monsieur le procureur, avec, si possible, la gloire en plus ! »*

Une idée vient alors à l'esprit de François Sauzet, mais auparavant, il veut s'assurer de l'état des relations du jeune exalté avec son père émigré.

– « *Avez-vous des nouvelles de votre père ?* »

– *Aucune. La rumeur dit qu'il est, là-bas, à Annecy, avec les émigrés ennemis de la patrie, dans le duché de Savoie, et qu'il est en très mauvaise situation, étant à cours de ressources.*

– *Avez-vous songé que si on vous verse dans l'armée des Alpes, vous aurez peut-être à combattre contre lui ?*

– *Oui, j'y ai pensé.*

– *Aucun problème, vraiment ?*

– *Aucun, monsieur le procureur ! Mon père n'est-il pas un criminel et qui plus est, un suppôt de la tyrannie, un ennemi de la liberté ?*

– *Oui, en effet ! Êtes-vous monté ?... Où est votre cheval ? Êtes-vous armé ? »*

La question posée brutalement, sans transition, désarçonne Adhémar. Il tâte d'un geste sa taille et ses poches, comme en signe d'impuissance.

– « *Non ! Je n'ai aucune arme sur moi, mais ma jument n'est pas loin.*

– *J'allais vous proposer de m'accompagner dans les hautes terres de notre district. J'ai plusieurs communes à visiter aujourd'hui. Vous devez savoir qu'un représentant de la nation doit disposer de quoi se défendre lorsqu'il se déplace dans ces contrées. Si vous m'accompagnez, il faut vous armer. J'ai eu moi-même à l'expérimenter lors de l'enquête sur le meurtre de l'émouleur de Loupeux. Et votre arbre de la Liberté n'a-t-il pas été arraché la nuit dernière devant la maison commune ?... C'est un signal. ♪*

Adhémar réagit aussitôt. Saisissant au bond la proposition du procureur.

– « *Aucun problème, je vous accompagne, je cours au château me pourvoir de tout l'armement nécessaire et je vous suis avec joie.*

– *Fort bien. Je prends les devants sans forcer l'allure. En poussant votre monture, vous me rattraperez. Nous allons à Augerolles. Nous sommes attendus avant midi. »*